**Mandat du Rapporteur spécial sur l’indépendance des juges et des avocats  
Questionnaire du Rapporteur Spécial sur l’indépendance des juges et des avocats**

1. Veuillez décrire la façon dont la profession juridique est organisée et réglementée dans le pays. Quelles sont les bases juridiques à son organisation (ex. dispositions constitutionnelles ; loi ordinaire ou autre) ? Veuillez indiquer les dispositions légales garantissant le droit des avocats d’adhérer à ou de créer une association locale, nationale ou internationale; et veuillez lister les associations existantes.

2. Est-ce qu’une association professionnelle d’avocats joue un rôle dans la règlementation de la profession ? Si oui, veuillez s’il vous plait décrire :

1. La dénomination exacte de l’association;
2. Les fondements légaux à sa création (ex. les dispositions constitutionnelles, loi ordinaire ou autres, veuillez indiquer le nom, la date, la dernière révision, et les références de l’instrument juridique) ;
3. Si l’association a été établie en tant qu’association indépendante et autonome ; et
4. La composition et la procédure de nomination de l’organe directeur de l’association

3. Veuillez décrire la relation entre l’association et les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. En particulier, veuillez décrire le rôle du Ministre de la Justice et/ou du judiciaire dans l’établissement et le fonctionnement de l’association.

4. Veuillez décrire le rôle de l’/des association(s) professionnelle(s) d’avocats concernant:

1. Le processus d’admission à la profession légale et la délivrance de licences d’avocat ;
2. Les procédures et mesures disciplinaires à l’encontre des avocats;
3. L’octroi d’aide juridique;
4. La protection des avocats individuels contre toute forme d’entrave, intimidation, harcèlement ou ingérence indue dans l’exercice de leurs fonctions (veuillez mentionner des exemples concrets);
5. Le développement et la mise en œuvre de la législation concernant le libre exercice de la profession légale et de l’administration de la justice.

5. L’adhésion à une association est-elle un prérequis pour pratiquer le droit, dans votre pays? Dans l’affirmatif, veuillez décrive en détails les mesures l’Etat a adopté pour garantir l’accès à la justice dans le cas où les avocats sont en nombre insuffisant dans tout le pays ou sur une partie du territoire.